

Séance du 22 Octobre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 Octobre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Gouffrant à Mme Dumas ; M. Pommiez à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Castel à Mme Durruty ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE - Travaux de mise en place de panneaux solaires sur la piscine Lauga - Demande de subventions.

Mme BISAUTA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de recours significatif aux énergies renouvelables, la Ville de Bayonne – dont le conseil municipal a déjà délibéré le 4 juin 2009 concernant les demandes de subvention relatives à la production d'eau chaude sanitaire à la salle Lauga - envisage aujourd'hui la mise en œuvre d'un équipement identique à la piscine Lauga.

La réalisation de ces travaux sur un bâtiment ayant des besoins en eau chaude sanitaire importants mais surtout continus tout au long de l'année, est tout à fait pertinente et entre dans la logique européenne et française de réduction par quatre des émissions de gaz à effet de serre et de recours aux énergies renouvelables.

Au regard des réflexions préalables menées, le recours à des panneaux solaires permettrait à la Ville d'assurer 60 % des besoins en eau chaude sanitaire du bâtiment. Les travaux sont estimés à 162 207 € HT, soit 194 000 € TTC.

Ce type d'investissement entre dans le champ d'attribution de subventions de plusieurs partenaires (ADEME, Conseil Régional...).

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès des partenaires potentiels.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.